



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 16 mars 2017

Etaient Présents : M. Henri PONS, M. Jean-Pierre CANUT, Mme Christine VEZILIER, M. Alain BRIEUGNE, Mme Christiane LOUIS, M. Laurent BOYER, Mme Sandrine POZZI, M. Gilles MASSOT, Mme Sophie ACHARD, M. Florent PICARD, M. Richard LEROI, M. Bruno PAILLET, M. Jean-Claude SERGEAT, Mme Patricia BOCCABELLA, M. Georges BOUQUET, M. Mathieu JUSSEAU, M. David ARQUEZ, M. Daniel SOURY-LAVERGNE, Mme Patricia BLANCHET-BHANG et Mme Dominique COURPRON-REDER

Absents excusés: M. Jean CAZALA

Procurations : Mme Christine RICCA à Mme Sandrine POZZI
Mme Annabel THIERS à Mme Sophie ACHARD
Mme Myriam NATALI à M. Florent PICARD
Mme Nathalie LIEUTAUD à M. Laurent BOYER
Mme Lysiane VEIGNAL à Mme Christine VEZILIER
Mme Danielle MARCHAND à Mme Christiane LOUIS
Mme Françoise BACCULARD à M. Alain BRIEUGNE
M. Harrys DUTHEIL à M. Jean-Pierre CANUT

Secrétaire de séance : Mme Christine VEZILIER

Ouverture de la séance : 18H30

Clôture de la séance : 20H50

Monsieur le Maire fait désigner un secrétaire de séance : Mme Christine VEZILIER fait procéder à l'appel et, après avoir constaté le quorum, demande au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du 27 février 2017.

Compte-rendu adopté par 27 voix pour, 1 abstention (Mme Patricia BLANCHET-BHANG).

Point n°1 : Débat d'orientation budgétaire

Rapporteur : Monsieur Henri PONS – Maire

Monsieur le Maire présente le rapport d'orientation budgétaire 2017 (déroulement d'un diaporama).

Monsieur Daniel SOURY-LAVERGNE a évoqué les thèmes suivants :

- Le remboursement de la dette
- Le montant de la subvention au CCAS
- Le niveau des investissements

Le débat est clos à 19H50.

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe, le rapport d'orientation budgétaire doit être acté par une délibération et donne lieu à un vote.

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour et 1 abstention (Mme Patricia BLANCHET-BHANG), approuve le rapport du débat d'orientation budgétaire 2017.

Point n°2 : Indemnisation des travaux supplémentaires pour élections

Rapporteur : Henri PONS - Maire

Monsieur le Maire expose que les élections, qui se dérouleront en 2017, vont mobiliser le personnel communal.

Des agents municipaux seront appelés à effectuer des travaux supplémentaires.

Ces travaux supplémentaires pourront être compensés de trois manières différentes :

- soit en récupérant le temps de travail effectué ;
- soit par le paiement d'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS) pour les agents de catégorie C et de catégorie B (décret n°2002-60 du 14 janvier 2002) ;
- soit par la perception d'une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections pour les agents de catégorie A (décret n°2002-63 du 14 janvier 2002).

A cet effet, le Conseil Municipal doit délibérer sur l'institution d'une indemnité forfaitaire complémentaire pour les élections, selon les modalités et suivant les montants définis dans l'arrêté du 27 février 1962 et le décret 86-252 du 20 février 1986.

Les bénéficiaires en sont les agents titulaires, stagiaires et les agents non titulaires.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- **d'approuver l'indemnisation des travaux supplémentaires pour élections.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'indemnisation des travaux supplémentaires pour élections.

Point n°3: Demande de subvention au Département au titre des travaux de proximité 2017 pour la reprise des berges du fossé Meyrol.

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre CANUT

Monsieur CANUT, 1^{er} Adjoint délégué aux finances, expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des travaux de reprise des berges du fossé Meyrol.

Compte tenu des différents épisodes cévenols intervenus ces dernières années, et du fait que le fossé Meyrol constitue le principal exutoire des eaux de pluie sur la commune, il doit faire l'objet d'un entretien et de travaux réguliers.

L'enveloppe de l'opération est estimée à 100 000€ HT soit 120 000€ TTC.

Pour la réalisation de cette opération, la commune sollicite une aide du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux travaux de proximité 2017.

Cette aide peut être accordée à 70% sur le coût hors taxe des travaux plafonnés à 85 000 € HT par projet.

Il est proposé le plan de financement suivant :

	MONTANT
Aide du Conseil Départemental	59 500 €
Auto financement de la commune	40 500 €
TVA avancée par la Commune (20%)	20 000 €

Monsieur CANUT demande au Conseil Municipal :

- **d'approuver la réalisation de cette opération ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux travaux de proximité 2017.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation de cette opération et autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux travaux de proximité 2017.

Point n°4 : Demande de subvention au Département au titre des travaux de proximité 2017 pour les travaux de réfection des cours et du réseau de pluvial dans les établissements scolaires

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre CANUT

Monsieur CANUT, 1^{er} Adjoint délégué aux finances, expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'opération de requalification des équipements scolaires engagée sur la commune, il convient de procéder à des travaux de réfection des cours des écoles élémentaires G. PERI et A. GILOUS ainsi qu'à l'aménagement du réseau pluvial.

L'enveloppe de l'opération est estimée à 85 000€ HT soit 102 000€ TTC.

Pour la réalisation de cette opération, la commune sollicite une aide du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux travaux de proximité 2017.

Cette aide peut être accordée à 70% sur le coût hors taxe des travaux plafonnés à 85 000 € HT par projet.

Il est proposé le plan de financement suivant :

	MONTANT
Aide du Conseil Départemental	59 500 €
Auto financement de la commune	25 500 €
TVA avancée par la Commune (20%)	17 000 €

Monsieur CANUT demande au Conseil Municipal :

- **d'approuver la réalisation de cette opération ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux travaux de proximité 2017.**

Point n°5: Demande de subvention au Département au titre des travaux de proximité 2017 pour la rénovation de la toiture du bâtiment des salles polyvalentes.

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre CANUT

Monsieur CANUT, 1^{er} Adjoint délégué aux finances, expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à des travaux de rénovation de la toiture des salles polyvalentes.

L'enveloppe de l'opération est estimée à 85 000€ HT soit 102 000€ TTC.

Pour la réalisation de cette opération, la commune sollicite une aide du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux travaux de proximité 2017.

Cette aide peut être accordée à 70% sur le coût hors taxe des travaux plafonnés à 85 000 € HT par projet.

Il est proposé le plan de financement suivant :

	MONTANT
Aide du Conseil Départemental	59 500 €
Auto financement de la commune	25 500 €
TVA avancée par la Commune (20%)	17 000 €

Monsieur CANUT demande au Conseil Municipal :

- **d'approuver la réalisation de cette opération ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux travaux de proximité 2017.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation de cette opération et autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux travaux de proximité 2017.

Point n°6: Demande de subvention au Département au titre des travaux de 2017 pour la requalification de la draille de Bouffigue

proximité

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre CANUT

Monsieur CANUT, 1^{er} Adjoint délégué aux finances, expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à des travaux de requalification de la draille de Bouffigue.

L'enveloppe de l'opération est estimée à 100 000€ HT soit 120 000€ TTC.

Pour la réalisation de cette opération, la commune sollicite une aide du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux travaux de proximité 2017.

Cette aide peut être accordée à 70% sur le coût hors taxe des travaux plafonnés à 85 000 € HT par projet.

Il est proposé le plan de financement suivant :

	MONTANT
Aide du Conseil Départemental	59 500 €
Auto financement de la commune	40 500 €
TVA avancée par la Commune (20%)	20 000 €

Monsieur CANUT demande au Conseil Municipal :

- **d'approuver la réalisation de cette opération ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux travaux de proximité 2017.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation de cette opération et autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux travaux de proximité 2017.

Point n°7: Demande de subvention au Département au titre des travaux de proximité 2017 pour l'aménagement du paysage urbain et de l'espace public.

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre CANUT

Monsieur CANUT, 1^{er} Adjoint délégué aux finances, expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'aménagement du paysage urbain et de l'espace public de la commune, il convient de procéder à l'acquisition de :

- deux panneaux lumineux
- potelets de défense
- mobilier urbain (bancs, corbeilles, caches conteneurs.)

L'enveloppe de l'opération est estimée à 85 000€ HT soit 102 000€ TTC.

Pour la réalisation de cette opération, la commune sollicite une aide du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux travaux de proximité 2017.

Cette aide peut être accordée à 70% sur le coût hors taxe des travaux plafonnés à 85 000 € HT par projet.

Il est proposé le plan de financement suivant :

MONTANT

Aide du Conseil Départemental	59 500 €
Auto financement de la commune	25 500 €
TVA avancée par la Commune (20%)	17 000 €

Monsieur CANUT demande au Conseil Municipal :

- d'approuver la réalisation de cette opération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux travaux de proximité 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation de cette opération et autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux travaux de proximité 2017.

Point n°8 : Demande de subvention au Département au titre des travaux de proximité 2017 pour des travaux nécessaires à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie.

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre CANUT

Monsieur CANUT, 1^{er} Adjoint délégué aux finances, expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à des travaux afin d'améliorer l'environnement et le cadre de vie :

- création de murets et de jardinières en pierre
- reprise des goules (Place Monier et Impasse des Platanes)

L'enveloppe de l'opération est estimée à 85 000€ HT, soit 102 000€ TTC.

Pour la réalisation de cette opération, la commune sollicite une aide du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux travaux de proximité 2017.

Cette aide peut être accordée à 70% sur le coût hors taxe des travaux plafonnés à 85 000 € HT par projet.

Il est proposé le plan de financement suivant :

MONTANT

Aide du Conseil Départemental	59 500 €
Auto financement de la commune	25 500 €
TVA avancée par la Commune (20%)	17 000 €

Monsieur CANUT demande au Conseil Municipal :

- d'approuver la réalisation de cette opération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux travaux de proximité 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation de cette opération et autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux travaux de proximité 2017.

Point n° 9 : Demande de subvention au Département au titre de l'aide à l'accessibilité des services publics aux personnes à mobilité réduite.

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre CANUT

Monsieur CANUT, 1^{er} Adjoint délégué aux finances, expose au Conseil Municipal que conformément à l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP), voté lors de la séance du 22 septembre 2016, il convient de procéder aux travaux prévus pour l'année 2017 :

- pour le bâtiment de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) : cheminements extérieurs, parking, signalétique, cheminement intérieur, sanitaires ;
- pour le bâtiment de la Police Municipale : signalisations verticales, mise en conformité de l'escalier extérieur, remplacement de l'interphone.

L'enveloppe de l'opération est estimée à 19 500€ HT soit 23 400€ TTC.

Pour la réalisation de cette opération, la commune sollicite une aide du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide à l'accessibilité des services publics aux personnes à mobilité réduite.

Cette aide peut être accordée à 40% sur le coût hors taxe des travaux plafonnés à 200 000 € HT par an.

Il est proposé le plan de financement suivant :

	MONTANT
Aide du Conseil Départemental	7 800 €
Auto financement de la commune	11 700 €
TVA avancée par la Commune (20%)	3 900 €

Monsieur CANUT demande au Conseil Municipal :

- d'approuver la réalisation de cette opération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide à l'accessibilité des services publics aux personnes à mobilité réduite.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation de cette opération et autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide à l'accessibilité des services publics aux personnes à mobilité réduite.

Point n°10 : Demande de subvention au Département au titre du fonds départemental pour la mise en œuvre du plan « énergie climat » pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire léger électrique

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre CANUT

Monsieur CANUT, 1^{er} Adjoint, délégué aux finances, expose que la commune envisage de procéder, dans le cadre du renouvellement du parc automobile utilitaire :

- à l'acquisition d'un véhicule utilitaire léger électrique.

L'enveloppe de l'opération est estimée à **15 000€ HT soit 18 000 € TTC.**

Pour la réalisation de cette opération, la commune sollicite une aide du Conseil Général des Bouches-du-Rhône au titre du fonds départemental pour la mise en œuvre du plan « énergie climat ».

Cette aide peut être accordée à 60% sur le coût hors taxe.

Il est proposé le plan de financement suivant :

	MONTANT
Aide du Conseil Général 60 %	9 000 €
Auto financement de la commune	6 000 €
TVA avancée par la Commune	3 000 €

Monsieur CANUT demande au Conseil Municipal :

- d'approuver la réalisation de cette opération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Général des Bouches du Rhône au titre du fonds départemental pour la mise en œuvre du plan « énergie climat ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation de cette opération et autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Général des Bouches du Rhône au titre du fonds départemental pour la mise en œuvre du plan « énergie climat ».

Point n°11 : Demande de subvention au Département au titre de l'aide aux équipements de vidéo protection.

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre CANUT

Monsieur CANUT, 1^{er} Adjoint délégué aux finances, expose au Conseil Municipal qu'il convient de déployer le système de vidéo protection sur les voies publiques à proximité des établissements scolaires afin de sécuriser leurs abords.

L'enveloppe de l'opération est estimée à 90 000€ HT soit 108 000€ TTC.

Pour la réalisation de cette opération, la commune sollicite une aide du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux équipements de vidéo protection.

Cette aide peut être accordée à 40% sur le coût hors taxe des travaux plafonnés à 200 000 € HT par an.

Il est proposé le plan de financement suivant :

	MONTANT
Aide du Conseil Départemental (40%)	36 000 €
Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance (40%)	36 000 €
Auto financement de la commune	18 000 €
TVA avancée par la Commune (20%)	18 000 €

Monsieur CANUT demande au Conseil Municipal :

- d'approuver la réalisation de cette opération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide au titre de l'aide aux équipements de vidéo protection.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation de cette opération et autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide au titre de l'aide aux équipements de vidéo protection

Point n°12 : Demande de subvention à l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la requalification des équipements scolaires.

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre CANUT

Monsieur Jean-Pierre CANUT, 1^{er} Adjoint délégué aux finances, expose que dans le cadre du programme pluriannuel de requalification des équipements scolaires, la tranche 2017 comprend différents des travaux de démolitions et de constructions.

L'enveloppe de l'opération, pour l'année 2017 est estimée à **3 108 500 € HT** soit **3 730 200 € TTC**.

La commune sollicite une aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Il est proposé le plan de financement suivant :

	<u>MONTANT</u>
DETR (20%) :	621 700 €
Aide du Conseil Départemental dans le cadre de la tranche 2017 du CDDA (60%)	1 865 100 €
Auto financement de la commune (20%)	621 700 €
TVA avancée par la Commune (20%)	621 700 €

Monsieur Jean-Pierre CANUT demande au Conseil Municipal :

- d'approuver la réalisation de cette opération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2017 ;
- de dire que les dépenses seront inscrites au BP 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation de cette opération, autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2017, et dit que les dépenses sont inscrites au BP 2017.

Point n°13 : Création d'emplois pour accroissement temporaire d'activité

Rapporteur : Monsieur Henri PONS

Monsieur le Maire indique que Pôle Emploi vient de nous informer que les contrats aidés en cours (Contrats Unique d'Insertion) ne seront pas renouvelés faute d'enveloppe budgétaire.

Il expose donc la nécessité de créer, pour accroissement temporaire d'activité et pour une durée d'un an, les emplois suivants :

- trois emplois à durée déterminée d'Adjoint Administratif à temps complet 35h hebdomadaires
- un emploi à durée déterminée d'Adjoint Technique à temps non complet 20h hebdomadaires
- un emploi à durée déterminée d'Adjoint Technique à temps non complet 30h hebdomadaires,
- deux emplois à durée déterminée d'Adjoint Technique à temps complet 35h hebdomadaires,
- un emploi d'Adjoint d'Animation à Temps non complet 20h hebdomadaires,
- deux emplois d'Adjoint d'Animation à Temps complet 35 h hebdomadaires,

L'échelonnement indiciaire et la durée de carrière seront fixés conformément à la réglementation en vigueur.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- **d'approuver la création de ces emplois.**
- **de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget.**

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour et 1 voix contre (Mme Patricia BLANCHET-BHANG), approuve la création de ces emplois et dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions et des droits de préemption.

La séance est clôturée à 20h50